

Communauté de commune de Terres du Lauragais

Par arrêté du 12 décembre 2016, le Préfet de la Haute Garonne a prononcé la fusion des Communautés de Communes : Cap Lauragais, Cœur Lauragais et CoLaurSud, et crée, **à compter du 1^{er} janvier 2017**, une communauté de communes dénommée TERRES DU LAURAGAIS, dont le siège social est à Villefranche de Lauragais.

Vous trouverez toutes les informations sur les services mis en place via le site [Terres du Lauragais](#), notamment concernant :

- [La gestion des déchets :](#)
 - Déchetterie : [horaires d'ouvertures et déchets refusés](#)
 - Tri sélectif : [journées de passage](#) et [consignes de tri](#)
 - Informations sur la [taxe d'enlèvement des ordures ménagères \(TOEM\)](#)

- [Le centre de loisirs intercommunal \(ALSH\)](#) (modalité d'inscription, horaires, tarifs, transport...)